

DES ACTIONS AUX **RÉSULTATS**



Mise en oeuvre
du Maafikiano de Nairobi
dans un environnement
en mutation

Décembre 2017



NATIONS UNIES



DES ACTIONS AUX RÉSULTATS



Mise en oeuvre
du Maafikiano de Nairobi
dans un environnement
en mutation

Décember 2017



NATIONS UNIES

New York et Genève, 2017

© 2017, Nations Unies

La présente publication est accessible en libre accès en se conformant à la licence Creative Commons créée pour les organisations intergouvernementales, disponible à l'adresse suivante : <http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/igo/>.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui figurent sur les cartes n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La photocopie et la reproduction d'extraits est autorisée moyennant indication précise de la source.

Publication des Nations Unies établie
par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

UNCTAD/2017/1

Table des matières

Introduction		v
Première partie.	Bilan : Renforcer le rôle de la CNUCED en tant qu'organisme des Nations Unies chargé du commerce et du développement	1
I.	Utilité croissante de la CNUCED	2
II.	Évaluation des activités renforcées ou des activités nouvelles de la CNUCED dans le cadre du Maafikiano de Nairobi	4
III.	Points forts et avantages de la CNUCED en tant que principal organisme de réflexion	8
Deuxième partie.	Orientations stratégiques dans un environnement multilatéral en mutation	11
IV.	Intensifier la coopération de la CNUCED avec l'action de l'ONU pour le développement	12
V.	Revitaliser le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED	17
VI.	Réaligner la structure organisationnelle de la CNUCED	22
Annexe	Domaines d'activité renforcés ou nouveaux inscrits dans le Maafikiano de Nairobi	27

Introduction

La présente publication intitulée *Des actions aux résultats : Mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi dans un environnement en mutation* a été établie pour faire le bilan de cette mise en œuvre, un an et demi après le début du nouveau mandat de la CNUCED, approuvé par les États membres en juillet 2016. Le bilan établi par le secrétariat de la CNUCED est présenté dans la première partie.

Les orientations stratégiques exposées dans la deuxième partie décrivent les mesures que la CNUCED entend prendre alors qu'elle se prépare pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi en 2018, et qu'elle s'engage sur la voie qui la conduira à la quinzième session de la Conférence, en continuant d'intensifier ses efforts en faveur de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du respect des engagements pris dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres textes internationaux pertinents.

Cette publication est aussi destinée à servir d'outil de référence pour le secrétariat de la CNUCED et à informer toutes les parties prenantes. Une CNUCED revitalisée sera mieux à même de répondre aux besoins des pays en développement en s'acquittant de son mandat, qui est de faire en sorte que le monde ne soit plus divisé en poches de pauvreté et en poches d'abondance en favorisant l'intégration bénéfique des pays en développement dans l'économie mondiale.

Décember 2017





PREMIÈRE PARTIE

Bilan :

Renforcer le rôle de la CNUCED
en tant qu'organisme des Nations Unies
chargé du commerce et du développement



I. Utilité croissante de la CNUCED

1. La quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'est tenue à un moment charnière pour la communauté internationale puisqu'elle a eu lieu après les trois accords historiques de 2015, à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'Action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris sur les changements climatiques¹. Le Maafikiano de Nairobi², adopté à la quatorzième session de la Conférence, a marqué le début de la mise en œuvre de ces trois engagements pour la CNUCED. En effet, l'organisation est passée des décisions de 2015 aux actions et s'est mobilisée afin d'assumer le rôle plus actif qui lui a été confié pour renforcer les capacités productives dont les pays en développement ont besoin pour appliquer les nouveaux programmes, notamment en contribuant à créer un environnement économique international propice au développement.

2. Le Maafikiano de Nairobi fixe un programme de travail renforcé qui fait fond sur le Mandat de Doha³ et actualise les thématiques et les domaines prioritaires de l'action de la CNUCED. La mise en œuvre du Maafikiano par le secrétariat de l'organisation est en cours et se poursuivra jusqu'à la prochaine session de la Conférence. Toutefois, en raison des incertitudes liées à l'évolution du contexte mondial et institutionnel, la CNUCED doit réfléchir à ses priorités de gestion et à ses stratégies opérationnelles et les actualiser pour veiller à ce qu'elles restent alignées sur le Maafikiano de Nairobi.

3. L'ambitieux programme mondial de développement et l'appel en faveur d'une CNUCED renforcée, énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et exprimés dans les mesures préconisées par le Maafikiano de Nairobi, sont intervenus à un moment où le développement au niveau mondial est encore entravé par les incertitudes, la faiblesse de la demande, l'atonie du commerce mondial et

1. Résolution 70/1 de l'Assemblée générale, résolution 69/313 de l'Assemblée générale, et Accord de Paris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/2015/10/Add.1, annexe), respectivement.

2. TD/519/Add.2.

3. TD/500/Add.1.

l'insuffisance des investissements productifs, tant intérieurs qu'étrangers, ainsi que par les défis des technologies nouvelles et émergentes.

4. Dans son rapport à la quatorzième session de la Conférence intitulé *Des décisions aux actions*⁴, le Secrétaire général de la CNUCED a affirmé que le multilatéralisme était essentiel au respect des trois engagements pris en 2015. Pourtant, aujourd'hui, alors que la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi a commencé, le multilatéralisme reste à la croisée des chemins. Confrontée à un environnement mondial incertain et désireuse de réorienter ses activités vers plus d'efficacité, l'ONU a engagé un programme de réforme, qui englobe le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement afin qu'il puisse appuyer plus utilement le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

5. En 2017, pour donner suite à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet, l'ONU a entamé des consultations à l'échelle du système afin de renforcer son action en faveur du développement et mieux répondre aux défis complexes et interdépendants d'aujourd'hui, comme le Secrétaire général de l'Organisation l'a indiqué dans un rapport de juin 2017 intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : garantir à chacun un avenir meilleur »⁵.

6. En outre, dans un rapport de septembre 2017 intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : garantir à chacun un avenir meilleur »⁶, le Secrétaire général de l'ONU a proposé une série de réformes de gestion destinées à rationaliser la gestion du Secrétariat de l'Organisation et à recentrer l'action sur les résultats. Toutes ces propositions de réforme donnent matière à réflexion pour la CNUCED sur le rôle renforcé qu'elle doit jouer dans le système des Nations Unies.

7. Le présent document comprend deux parties. La première partie fait le bilan de l'action menée par la CNUCED pour renforcer son rôle d'organisme des Nations Unies chargé du commerce et du développement. La deuxième partie s'appuie sur ce bilan pour définir les orientations stratégiques envisagées dans le contexte d'un environnement multilatéral en mutation, alors même que la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi avance. Les chapitres de chacune des parties sont organisés comme suit :

a) Première partie. Le chapitre I examine l'utilité croissante de la CNUCED dans le contexte d'un environnement multilatéral en mutation. Le chapitre II passe

4. UNCTAD (XIV)/1.

5. A/72/124-E/2018/3.

6. A/72/492.

en revue les activités nouvelles ou renforcées dans le Maafikiano de Nairobi et évalue comment la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi peut se poursuivre et, de manière générale, s'amplifier, du point de vue du secrétariat de la CNUCED. Le chapitre III recense les points forts et les avantages de la CNUCED en tant que principal organe de réflexion et organe normatif du système des Nations Unies sur les questions de commerce et de développement en ces moments critiques pour le développement, dans le droit fil du paragraphe 11 du Maafikiano de Nairobi ;

b) Deuxième partie. Le chapitre IV contient des propositions concrètes en vue d'intensifier la coopération et la communication dans le cadre plus large de l'action des Nations Unies pour le développement, conformément au paragraphe 88 du Maafikiano de Nairobi. Le chapitre V contient des propositions concrètes sur la revitalisation du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, conformément aux paragraphes 93 à 97 du Maafikiano de Nairobi. Le chapitre VI contient des propositions concrètes visant à réaligner certains éléments de la structure organisationnelle de la CNUCED, compte tenu du rôle renforcé qu'elle a été appelée à jouer, conformément au paragraphe 14 du Maafikiano de Nairobi.



II. Évaluation des activités renforcées ou des activités nouvelles de la CNUCED dans le cadre du Maafikiano de Nairobi

8. Le Maafikiano de Nairobi a renforcé la CNUCED, réaffirmant son programme de travail dans le cadre du Mandat de Doha et de l'Accord d'Accra, mais il a également dynamisé ce programme de travail pour tenir compte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des textes issus d'autres conférences pertinentes. Comme base de l'action de la CNUCED de 2016 à 2020, le Maafikiano de Nairobi, sur le thème « Des décisions aux actions : Vers un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement », présente une analyse concertée des politiques et le rôle de la CNUCED tel qu'il a été convenu, lesquels sont centrés sur quatre grands thèmes transversaux :

a) Enjeux et perspectives du multilatéralisme pour le commerce et le développement ;

b) Promouvoir une croissance économique soutenue, équitable et durable grâce au commerce, à l'investissement, au financement et à la technologie dans l'optique de la prospérité pour tous ;

c) Faire progresser la transformation structurelle et la coopération afin de renforcer la résilience économique et de faire face aux enjeux et aux perspectives en matière de commerce et de développement, à tous les niveaux, dans le cadre du mandat de la CNUCED ;

d) Contribuer à la bonne application et au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des décisions prises lors des conférences et sommets mondiaux dans le domaine du commerce et du développement.

9. Le Maafikiano de Nairobi était une réponse à l'appel lancé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba en faveur du renforcement du rôle de la CNUCED en tant que principal organisme des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement en « renforçant » un certain nombre de grands domaines d'activité. Il citait aussi de nouveaux domaines d'activité qui ne figuraient pas dans le programme de travail précédent de la CNUCED⁷.

10. Un rapport intérimaire complet sur la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi fera l'objet d'un examen à mi-parcours par les États membres en 2018 ; néanmoins, la liste ci-dessous énumère les domaines d'activité spécifiques qui ont été renforcés ou qui sont nouveaux (c'est-à-dire ne figurant pas dans les textes issus des sessions précédentes de la Conférence) dans le Maafikiano de Nairobi. L'annexe à la présente publication contient des références aux paragraphes du Maafikiano de Nairobi qui renvoient à chaque domaine d'activité et indique les principales étapes qui ont été franchies pendant la période de juillet 2016 à novembre 2017. Les domaines d'activité présentés sont les suivants :

- « Renforcer » l'accent sur les pays les moins avancés, y compris en ce qui concerne les activités de coopération technique et le dialogue sur les politiques avec les décideurs de ces pays ;
- « Renforcer » les relations avec les gouvernements, les organisations de la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé ;
- « Renforcer » la coopération sur les mesures non tarifaires avec les partenaires compétents ;

7. Il est entendu que les références faites dans la présente publication aux activités qu'il convient de « renforcer », « resserrer », « intensifier » reprennent le libellé original du Maafikiano de Nairobi, quand elles renvoient à différentes activités. De même, les « nouvelles » activités reflètent les termes utilisés dans le cadre du présent mandat.

- Promouvoir des politiques axées sur des emprunts et des prêts souverains responsables ;
- « Renforcer » le programme de travail sur la science et la technologie, notamment les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation ;
- Poursuivre les travaux sur les liens, l'interdépendance, l'intégration et l'interaction entre les domaines d'action dans les stratégies nationales de développement ;
- Aider les pays les moins avancés à tirer parti des mécanismes d'admission en franchise de droits et sans contingent et des règles d'origine préférentielles ;
- Accroître la contribution des envois de fonds des migrants au développement ;
- « Continuer de contribuer » à la conception d'indicateurs transparents des progrès accomplis en matière de développement durable, et autres travaux sur les statistiques et la mesure de la contribution des politiques ;
- « Resserrer » la coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit ;
- « Renforcer » les travaux sur le commerce des services, y compris sur les données, les statistiques et l'analyse ;
- Soutenir les initiatives en faveur d'investissements responsables et les normes pour la publication d'informations sur la durabilité ;
- Élaborer une nouvelle génération de stratégies de promotion et de facilitation de l'investissement ;
- « Renforcer » les travaux sur la manière d'accroître les gains pour le développement tirés de l'économie numérique et du commerce électronique ;
- « Renforcer » l'appui aux réformes de la facilitation des échanges menées par les pays en développement ;
- Élaborer des stratégies et des politiques visant à accroître la contribution des investissements à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en s'appuyant sur le Forum mondial de l'investissement ;
- « Renforcer » les travaux sur les liens entre l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles, et le commerce et le développement ;

- « Renforcer » le programme d'assistance au peuple palestinien ;
- « Intensifier » les travaux sur les services d'infrastructure ;
- Organiser des réunions d'information sur le commerce et le développement au niveau ministériel ;
- Rendre opérationnel le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique ;
- Rendre opérationnel le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement ;
- Avancer sur la voie de l'objectif de développement durable 14.

11. Comme l'annexe le montre, des progrès significatifs ont déjà été accomplis dans la mise en œuvre des paragraphes du dispositif du Maafikiano de Nairobi relatifs aux domaines d'activité de la CNUCED, dont les États membres sont convenus qu'ils devraient être explicitement renforcés ou qui sont nouveaux.

12. À l'avenir, ces efforts seront poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble du programme de travail du Maafikiano de Nairobi et seront encore amplifiés par les mesures suivantes :

a) Exploiter concrètement les points forts et les avantages de la CNUCED en tant que principal organe de réflexion et organe normatif sur le commerce et le développement du système des Nations Unies, conformément au paragraphe 11 du Maafikiano de Nairobi ;

b) Intensifier la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, conformément au paragraphe 88 du Maafikiano de Nairobi ;

c) Revitaliser le mécanisme intergouvernemental, conformément aux paragraphes 93 à 97 du Maafikiano de Nairobi ;

d) Réaligner la structure organisationnelle du secrétariat de la CNUCED afin de renforcer le rôle de l'organisation en tant que principal organisme chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement, conformément au paragraphe 12 du Maafikiano de Nairobi.

13. Les autres chapitres évaluent ou précisent de quelle manière chacune de ces mesures renforce le rôle de la CNUCED et peut être mise en œuvre dans l'application du Maafikiano de Nairobi.



III. Points forts et avantages de la CNUCED en tant que principal organisme de réflexion

14. Conformément aux directives du Maafikiano de Nairobi sur le renforcement du rôle de la CNUCED dans le développement ainsi que de son impact et de son efficacité institutionnelle, le bilan et les orientations stratégiques présentés ici visent à positionner l'organisation en exploitant ses points forts et ses avantages, y compris les activités qui la différencient des autres organisations et sa complémentarité, pour mieux répondre aux besoins et aux priorités des pays en développement, comme le demande le paragraphe 11 du Maafikiano de Nairobi. Le leadership intellectuel de la CNUCED et son rôle unique dans la réflexion sur le commerce et le développement au sein du système des Nations Unies constituent son point fort fondamental, en particulier au vu de l'évolution de l'environnement extérieur.

15. Depuis plus de cinquante ans, la CNUCED plaide pour un traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Cette approche ancienne est parfaitement en phase avec le nouveau programme de développement qui prône l'intégration pour mettre fin au cloisonnement. En effet, compte tenu du large éventail d'acteurs du développement qui s'efforcent de suivre une telle approche, la CNUCED doit tirer parti de la nature intégrée de ses travaux, en faisant appel à l'ensemble de ses compétences techniques et en concertation avec tous les partenaires concernés.

16. L'approche intégrée de la CNUCED maximise les synergies entre ses trois grands domaines d'action – recherche et analyse, coopération technique et formation de consensus – pour élaborer des solutions de développement. La formation de consensus intergouvernemental de la CNUCED tire sa force de la qualité des travaux de recherche menés par le secrétariat qui promeut des solutions pouvant être mises en œuvre dans le cadre de la coopération technique, en faveur des pays en développement. La CNUCED cherche à développer autant que possible les synergies entre la recherche et la coopération technique pour que des décisions stratégiques éclairées puissent être prises, et cherche aussi à développer une interaction fructueuse entre l'analyse des politiques et la recherche de consensus au niveau intergouvernemental. Des résultats concrets et des solutions pragmatiques aux problèmes de développement sont obtenus à travers une démarche essentiellement composée de quatre étapes qui visent à porter à leur maximum les synergies entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED :

- a) Étape 1. Les travaux de recherche et d'analyse du secrétariat fournissent une base aux délibérations intergouvernementales ;
- b) Étape 2. Ces délibérations doivent aboutir à l'élaboration de documents prospectifs par les experts et à l'examen de leurs incidences au niveau directif (à savoir le Conseil du commerce et du développement, à travers les commissions s'il y a lieu) ;
- c) Étape 3. Le secrétariat fournit une assistance technique à certains pays en développement pour qu'ils appliquent les résultats obtenus, et recueille des réactions sur la mise en œuvre auprès de toutes les parties prenantes ;
- d) Étape 4. Ces informations sont ensuite communiquées aux membres de la CNUCED et à d'autres parties prenantes par l'intermédiaire du mécanisme intergouvernemental pour améliorer encore l'utilité et l'efficacité des travaux de recherche et d'analyse.

Ce processus débouche sur des résultats concrets et applicables qui peuvent contribuer à l'élaboration de politiques nationales et de règles internationales, et qui peuvent, par exemple, prendre la forme de répertoires de meilleures pratiques, de lignes directrices, d'ensembles de critères ou de principes et de cadres de référence.

17. En tant que Conférence et organe intergouvernemental de l'Assemblée générale disposant d'un large pouvoir de décision en vertu de la résolution 1995 (XIX) de celle-ci, la CNUCED joue un rôle unique pour ce qui est de décider, par l'intermédiaire de son Conseil du commerce et du développement, de soulever les questions qui préoccupent les pays en développement en matière de commerce et de développement. Pour les pays en développement et les pays développés, elle demeure un espace privilégié où ils peuvent rencontrer d'autres parties prenantes afin de traiter de questions importantes, et parfois épineuses. La CNUCED est donc un lieu où des idées nouvelles, des approches novatrices du renforcement des capacités et des initiatives de coopération internationale sont imaginées avant d'être développées et mises en œuvre en collaboration avec d'autres organismes et parties prenantes. Au fil des ans, cet espace a vu naître des propositions tout à fait innovantes qui ont influencé la réflexion sur le développement au niveau mondial, notamment celle qui a conduit à la création des droits de tirage spéciaux et du système généralisé de préférences, à l'objectif d'aide de 0,7 %, à l'allégement de la dette multilatérale, au Code de conduite des conférences maritimes et à la coopération internationale sur la facilitation du commerce.

18. L'un des traits distinctifs de la CNUCED tient au fait qu'elle est une entité des Nations Unies qui a été créée à la demande des pays en développement – avec l'appui de leurs partenaires de développement – pour promouvoir la contribution du commerce, de la finance, de l'investissement et de la technologie au développement durable. C'est donc tout naturellement que les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED mettent l'accent sur le volet développement et qu'ils aient pour

objectif de soumettre des solutions de développement pour examen des pays en développement. La CNUCED a parfois recommandé des politiques contraires à l'orthodoxie et aux approches traditionnelles du développement et donné des orientations sur des questions controversées sur lesquelles aucun consensus n'existe encore. C'est ainsi, par exemple, qu'elle conduit le débat international sur la manière dont les pays en développement peuvent utiliser leur marge d'action et l'étendre sans se soustraire à leurs engagements internationaux.

19. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont de plus en plus déterminées par la demande et axées sur le renforcement des capacités productives des pays en développement. Si la CNUCED est tributaire de l'aide généreuse des donateurs pour financer ses activités de coopération technique, de plus en plus de pays en développement pauvres en financent eux-mêmes également pour être assurés de continuer à bénéficier de l'assistance de l'organisation, témoignant clairement de la valeur et de l'importance qu'ils attachent à l'assistance technique et à l'appui qu'elle leur apporte.

20. La CNUCED a des compétences particulières reconnues dans le domaine des données et des statistiques relatives au commerce et au développement. À travers les délibérations du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, la CNUCED a été désignée responsable ou coresponsable d'un certain nombre d'indicateurs relatifs à ces objectifs, dont elle rendra compte chaque année au Forum politique de haut niveau pour le développement durable ; elle dispose aussi de capacités considérables en matière de données sur un large éventail d'indicateurs de mise en œuvre. Ces indicateurs sont représentatifs des capacités de production de données des divisions de la CNUCED. Il convient de noter en particulier que la plupart de ces indicateurs mesurent les « moyens de mise en œuvre », ce qui confirme le rôle de la CNUCED non seulement dans l'évaluation comparative des progrès, mais aussi dans le suivi de la mise en œuvre.

21. La place croissante du secteur privé dans la mise en œuvre du programme mondial de développement met aussi en lumière les perspectives intéressantes qui s'ouvrent à la CNUCED d'exploiter ses compétences éprouvées de dialogue, d'analyse et de coopération avec les acteurs du secteur privé. Les ressources privées étant de plus en plus mobilisées pour la réalisation des objectifs de développement durable, la CNUCED a une occasion unique de renforcer son rôle normatif et d'imposer la séparation des gains en matière de durabilité dans le secteur des entreprises. Ces compétences peuvent bénéficier non seulement aux États membres mais aussi au système des Nations Unies tout entier, et servir pour approfondir les partenariats. Elles peuvent également être combinées avec les compétences de la CNUCED en matière de dialogue avec la société civile – dont les membres participent aussi activement aux travaux de l'organisation – pour développer l'approche multipartite de l'organisation, et intensifier et diversifier sa valeur ajoutée, renforçant ainsi l'action de plaidoyer en faveur d'un développement équitable et durable, conformément au paragraphe 90 du Maafikiano de Nairobi.



DEUXIÈME PARTIE

Orientations stratégiques dans un
environnement multilatéral en mutation



IV. Intensifier la coopération de la CNUCED avec l'action de l'ONU pour le développement

22. Comme énoncé dans le Maafikiano de Nairobi, la CNUCED contribue activement à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des conférences mondiales pertinentes, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et les Orientations de Samoa, des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et, selon qu'il convient, de l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, entre autres accords et textes internationaux pertinents. Ce faisant, la CNUCED collabore avec un éventail d'organismes des Nations Unies et d'autres partenaires extérieurs. Elle joue aussi un rôle de premier plan dans un certain nombre de processus menés à l'échelle des Nations Unies, y compris comme l'une des cinq principales parties prenantes institutionnelles au suivi du financement du développement, assurant le secrétariat technique de la Commission de la science et de la technique au service du développement du Conseil économique et social et dirigeant le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives.

23. Si, actuellement, la collaboration de la CNUCED avec des partenaires extérieurs travaillant dans des domaines liés au commerce et au développement est solide, l'approche de l'organisation en matière de collaboration pourrait avoir avantage à être plus systématique à l'échelle de la CNUCED. Au paragraphe 88 du Maafikiano de Nairobi, il est demandé à la CNUCED d'intensifier sa collaboration et sa coordination avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales qui s'occupent des questions de commerce et de développement, compte tenu de la demande accrue d'appui en matière d'élaboration de politiques et d'une approche intégrée, voulue par le nouveau programme de développement.

A. Utilité et compatibilité de la CNUCED à l'échelle du système

24. Dans le rapport de juillet 2016, intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme

2030 : garantir à chacun un avenir meilleur »⁸, le Secrétaire général de l'ONU a mis en lumière les résultats d'un examen des fonctions actuelles et des capacités existantes du système des Nations Unies pour le développement. Certains de ces résultats ont des incidences importantes sur la coopération et la communication de la CNUCED avec d'autres entités du système des Nations Unies, l'examen ayant permis de déceler un certain nombre de lacunes à l'échelle du système en ce qui concerne des fonctions importantes nécessaires à l'exécution du Programme 2030. En particulier, le rapport :

a) Met en évidence « l'insuffisance de moyens en ce qui concerne la gestion des données et la fourniture d'orientations intégrée », 16 % du montant total des fonds, ou une part similaire de l'effectif total, seulement ayant, selon les estimations, été consacrés à la prestation de conseils, à l'appui aux activités normatives ainsi qu'à la collecte et à l'analyse de données en 2016 (par. 31) ;

b) Confirme également qu'il faut « restructurer les capacités » du système des Nations Unies dans son ensemble dans les domaines notamment des partenariats, du financement, des statistiques et de l'analyse innovantes et intégrées (par. 33) ;

c) Estime en outre que « le système a besoin de compétences plus poussées en matière d'intégration des politiques » (par. 38) et qu'il « doit renforcer son aptitude à gérer les données recueillies et à les transformer en informations » (par. 39) ;

d) Plaide pour l'intégration de « partenariats réunissant plusieurs parties prenantes au modèle de fonctionnement de base du système des Nations Unies pour le développement » (par. 42), pour une « réforme complète de l'approche du système des Nations Unies en matière de financement » (par. 44), et pour l'acquisition par les équipes de pays des Nations Unies notamment « de compétences leur permettant d'aider les pays à structurer et à mobiliser des investissements pour leurs projets » (par. 45).

25. Les lacunes relevées ci-dessus ont trait aux fonctions et aux compétences qui figurent parmi les points forts et les avantages de la CNUCED et pour lesquelles l'organisation possède des compétences singulières, que ce soit à travers son approche intégrée du commerce et du développement ou à travers les partenariats uniques qu'elle a établis, notamment à l'appui du financement et de l'investissement, par exemple, dans le cadre du Forum mondial de l'investissement. Pour contribuer à combler ces lacunes à l'échelle du système, la CNUCED devra à l'avenir :

8. A/72/124-E/2018/3.

a) S'engager à diffuser plus largement ses compétences et ses connaissances auprès d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement ;

b) Intensifier ses activités axées sur les partenariats, en particulier en étroite collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, le Pacte mondial et le Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'avec les institutions financières internationales ;

c) Collaborer aussi plus étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales et le Groupe des Nations Unies pour le développement afin de mieux répartir les rôles pour appuyer le financement du développement.

26. Le rapport a en outre recensé les lacunes et les chevauchements qui étaient perçus dans certains domaines de compétences liés à des objectifs de développement durable précis. Pour certains objectifs de développement durable, l'expertise a été jugée par trop concentrée, tandis que pour d'autres, il n'y avait pas suffisamment de compétences à l'échelle du système. Par exemple, le rapport fait observer que le système des Nations Unies pour le développement comprend « plusieurs entités [qui] se chevauchent dans les domaines du développement des entreprises et du commerce et de l'investissement » (par. 48). Dans le même temps, le rapport observe « des lacunes considérables concernant la couverture thématique des objectifs en matière de dépenses et de personnel » (par. 51), en particulier en ce qui concerne les nouveaux objectifs tels que l'innovation, l'industrie et les infrastructures (objectif de développement durable 9). C'est pourquoi la CNUCED prendra les mesures ci-après :

a) Pour lutter contre les chevauchements de compétences en matière de développement des entreprises et en matière de commerce et d'investissement, tels qu'ils ont été perçus, la CNUCED collaborera plus étroitement avec les commissions régionales, avec la communauté commerciale basée à Genève et avec les institutions financières internationales afin de systématiser les partenariats et de mieux répartir les rôles à l'appui du développement des entreprises, du commerce et de l'investissement ;

b) Compte tenu des compétences spécialisées dont la CNUCED dispose en ce qui concerne des objectifs de développement durable qui manquent de ressources, tels que l'objectif 9 relatif à l'innovation, à l'industrie et aux infrastructures, l'organisation donnera la priorité à l'accroissement de l'appui intégré à l'objectif 9 – en faisant appel aux compétences dans toutes ses divisions – et encouragera des partenariats plus étroits avec les organismes des Nations Unies

et les organisations internationales concernés par l'objectif 9, en vue de mobiliser des fonds et de susciter la volonté politique nécessaires à sa réalisation.

B. Veiller à ce que l'action de la CNUCED appuie la présence sur le terrain

27. Au niveau des pays, la force de la coopération technique de la CNUCED en matière de renforcement des capacités productives tient au fait qu'elle est déterminée par la demande et qu'elle est étroitement liée aux conclusions des travaux de recherche et d'analyse de l'organisation, ainsi qu'à l'accumulation de compétences dans le domaine de l'action normative. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été un partenaire clef dans l'exécution au niveau des pays. En tant qu'organisme non résident membre du Groupe des Nations Unies pour le développement, nous sommes tributaires de la présence sur le terrain d'organismes apparentés, tels que le PNUD et d'autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, pour que les demandes des pays sollicitant l'appui technique et normatif de la CNUCED soient dûment prises en compte dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et qu'elles soient bien comprises dans le contexte d'autres activités des équipes de pays des Nations Unies. Les principaux mécanismes de coordination interinstitutions tels que le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives ont joué un rôle déterminant dans l'influence accrue de la CNUCED dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et dans la coordination avec d'autres organismes au niveau des pays. À l'avenir, ces efforts devraient être poursuivis et renforcés, compte tenu à la fois des efforts déployés pour appliquer l'examen quadriennal complet concernant le Groupe des Nations Unies pour le développement et les équipes de pays des Nations Unies, ainsi que du Plan stratégique 2018-2021 du PNUD adopté en septembre 2017 pour relever les défis que représentent la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable.

28. La CNUCED et le PNUD s'appuieront sur les bases et les relations solides qui ont déjà été établies dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, afin d'intensifier l'action en faveur des États membres. La CNUCED contribue actuellement à plus de 35 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement par l'action qu'elle mène à la tête du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, qui est composé de 15 organismes du système des Nations Unies pour le développement. La CNUCED et le PNUD se complètent également en ce qui concerne les ministères avec lesquels ils travaillent dans les pays. Ces réseaux et ces compétences complémentaires peuvent avoir un impact cumulatif au profit des États membres.

29. En ce qui concerne les processus mondiaux, la CNUCED et le PNUD ont une relation privilégiée et assument des responsabilités à l'échelle du système car ils sont deux des cinq principales parties prenantes institutionnelles (avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce) du processus de suivi du financement du développement mis en place depuis la Conférence de Monterrey. Le PNUD s'est concentré avec succès sur l'approche pays, tandis que la CNUCED a fourni des travaux de recherche et d'analyse sur les questions relatives à l'architecture mondiale et les problèmes systémiques connexes, ainsi que sur la coopération Sud-Sud. Une approche plus programmatique sera suivie pour définir les collaborations futures possibles dans le domaine du financement du développement.

30. Pour l'avenir, la CNUCED accordera donc la priorité à une collaboration renforcée avec le PNUD et les équipes de pays des Nations Unies dans les grands domaines d'intervention suivants :

a) La CNUCED élaborera, en coopération avec le PNUD, un plan d'action concret visant à intensifier les initiatives et les collaborations conjointes pour compléter et resserrer sa collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales, au moyen de propositions telles qu'une réunion annuelle de hauts fonctionnaires⁹ du PNUD, de la CNUCED, du Département des affaires économiques et sociales et des commissions régionales, une analyse économique coordonnée en temps réel des pays sur certaines questions d'actualité, une coopération renforcée dans le domaine de la recherche et de la diffusion d'informations et une participation aux missions conjointes dans les pays ;

b) Les organismes membres seront consultés sur les moyens de réorganiser le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, qui est dirigé par la CNUCED, afin de tenir compte des propositions concernant une nouvelle génération d'équipes de pays et une reconfiguration du Groupe des Nations Unies pour le développement ;

c) En collaboration avec les organismes non résidents du Groupe des Nations Unies pour le développement, à savoir le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la CNUCED établira un plan d'action pratique ou des principes communs en vue de mobiliser les compétences normatives des organismes non résidents dans les pays par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement.

9. Aux niveaux D1 et D2.

V. Revitaliser le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED



31. De juillet 2016 à septembre 2017, dans le cadre de la phase 1 de la revitalisation du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED préconisée dans le Maafikiano de Nairobi, le Conseil du commerce et du développement a appliqué les principales décisions prises à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en particulier celles visant à mettre en place deux nouveaux groupes intergouvernementaux d'experts, l'un sur l'économie numérique et le commerce électronique et l'autre sur le financement du développement. Il a également décidé d'avancer à juin sa session annuelle de 2018, alors que celle-ci se tenait habituellement en septembre, afin de mieux contribuer aux réunions intergouvernementales consacrées aux nouveaux programmes de développement.

32. Comme suite à la décision prise en septembre 2017 d'avancer à juin la session de 2018, la prochaine session annuelle du Conseil du commerce et du développement aura lieu avant le lancement des livraisons des principales publications phares de la CNUCED qui paraîtront en 2018. Ce changement de calendrier oblige à revoir la structure de la session annuelle du Conseil, laquelle serait consacrée non plus à l'examen des processus de production des produits des divisions mais à celui des résultats obtenus sur les questions thématiques intersectorielles auxquelles sont confrontés les pays en développement dans les domaines de compétence de la CNUCED, examen qui s'appuierait sur les travaux de recherche, les analyses et les activités de coopération technique en cours. Le renforcement de l'orientation thématique des travaux du Conseil s'inspire également du caractère intersectoriel des thèmes subsidiaires du Maafikiano de Nairobi.

33. Compte tenu de l'évolution du contexte multilatéral, la phase 2 de la revitalisation du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED prendra en considération les contributions irremplaçables et l'avantage comparatif de la CNUCED en tant que principal organe de réflexion sur le commerce et le développement au sein du système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble, comme indiqué au chapitre III. La CNUCED a été créée pour participer de manière créative

et active aux débats de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrés aux questions économiques mondiales et à leurs incidences sur le développement. En tant qu'organe permanent de haut niveau relevant de l'Assemblée générale, la CNUCED offre un cadre qui permet de débattre du commerce et du développement ainsi que des questions connexes du financement, de l'investissement, de la technologie et du développement durable, d'en améliorer la compréhension, d'appuyer les négociations y relatives et de former un nouveau consensus dans ces domaines.

34. Alors que la CNUCED s'efforce de redynamiser et de réformer son mécanisme intergouvernemental tout en tenant compte de la réforme de l'ONU, il importe de resserrer les liens entre New York et Genève, notamment par l'intermédiaire du Conseil économique et social et d'autres instances. De nouveaux dispositifs et mécanismes ont été créés dans le cadre des processus relevant du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tels que le forum sur le financement du développement du Conseil économique et social, le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable (forum STI) et le forum politique de haut niveau pour le développement durable créé sous les auspices du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que les forums régionaux pour le développement durable, qui appuient la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau régional. La CNUCED devrait jouer un rôle complémentaire de ces nouvelles instances en participant à l'élaboration des politiques aux niveaux les plus élevés, afin de réaffirmer son ascendant sur les « moyens de mise en œuvre ». Il conviendrait également d'étudier les possibilités offertes dans le cadre de mécanismes institutionnels bien établis tels que la Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et le Forum pour la coopération en matière de développement.

35. Il est encore plus essentiel que la CNUCED joue son rôle de principal organe de réflexion au Siège de l'ONU à New York, compte tenu de la nécessité urgente de repenser les questions relatives à la mondialisation à la lumière de la fragilité croissante de l'architecture multilatérale. Toutefois, les rapports des réunions de la CNUCED à eux seuls n'ont pas suffisamment de poids à New York, en raison de la multiplicité des rapports soumis aux États Membres. La saturation des processus à New York compromet la capacité de la CNUCED de contribuer véritablement à la formation d'un nouveau consensus sur la mobilisation de toutes les ressources disponibles pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

36. Dans le cadre de la phase 2 de la revitalisation de son mécanisme intergouvernemental, la CNUCED produira des résultats qui viseront à enrichir considérablement les processus de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, notamment le processus de revitalisation de la Deuxième Commission, et à établir une relation à double sens dans laquelle la CNUCED mettra également en œuvre les orientations qu'elle recevra de ces processus pour poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse à l'appui des négociations menées à New York.

37. Parmi les orientations stratégiques proposées pour la phase 2 de la revitalisation du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED devraient figurer les mesures suivantes :

a) Optimiser le dialogue de haut niveau et la visibilité de haut niveau du Conseil du commerce et du développement en :

i) Institutionnalisant les dialogues de Genève, créés en 2013 par le Secrétaire général pour donner à la CNUCED un nouvel élan. D'où la nécessité de recentrer ce mécanisme de dialogue informel qui n'est pas une instance de négociation et d'y recourir de manière moins ponctuelle. En particulier, les dialogues de Genève pourraient être un élément clef de la « plateforme mondiale » du système des Nations Unies (associant la CNUCED, le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales) qui examinerait les éléments pertinents de l'objectif du développement durable et le financement des programmes de développement. À cette fin, le chef du Département des affaires économiques et sociales et les secrétaires exécutifs des commissions régionales devraient être invités à participer régulièrement aux dialogues de Genève, notamment à un débat ministériel. Les résultats des dialogues de Genève pourraient être examinés et approuvés par le Conseil du commerce et du développement ;

ii) Créant, dans le cadre du Conseil du commerce et du développement, une table ronde ministérielle annuelle qui serait chargée de suivre et d'examiner les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable intéressant la CNUCED. Conformément au rôle que le Maafikiano de Nairobi confie à cette dernière dans le suivi de la mise en œuvre, la table ronde porterait sur l'autorité que la CNUCED exerce dans le domaine des « moyens de mise en œuvre » des objectifs de développement durable. Il serait ainsi possible de tirer parti du rôle de la CNUCED en tant qu'organisme responsable de neuf indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de centrer les débats sur les problèmes de mise en œuvre de ces objectifs. Le chef du Département des affaires économiques et sociales et les secrétaires exécutifs des commissions régionales pourraient également être invités à contribuer au dialogue ministériel ;

b) Revoir la structure du Conseil du commerce et du développement pour favoriser une approche du commerce et du développement qui soit multisectorielle, intégrée et de haut niveau. De nombreux organes spécialisés du système des Nations Unies attirent la participation de ministres des domaines compétents à leurs réunions de haut niveau. La CNUCED, par contre, collabore avec un certain nombre de ministères différents et devrait donc tirer parti de cette approche pluridisciplinaire et multisectorielle des questions de commerce et de développement en faisant appel à tous les services compétents des gouvernements et des ministères au niveau national (par exemple, les ministres des finances et de la planification, du commerce, de l'investissement, de la science, de la technologie et de l'innovation, de l'industrie et de l'énergie) pour instaurer un dialogue plus global, comme le prévoient les objectifs de développement durable. D'où la nécessité de mettre en place une instance de ce type qui, appuyée par l'analyse multisectorielle « avant-gardiste » de la CNUCED, pourrait susciter un débat et un dialogue de grande qualité sur les politiques à mener ;

c) Systématiser l'appui aux résolutions de l'Assemblée générale. Le Conseil du commerce et du développement devrait servir d'instance préparatoire où les États membres s'appuieraient sur des travaux de recherche factuels, y compris ceux des groupes d'experts de la CNUCED et d'autres travaux, pour mener des consultations et des débats de fond sur les questions relevant du mandat de la CNUCED dont est saisie la Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, y compris les résolutions sur le commerce et le développement, la viabilité de la dette, la technologie, les investissements, les produits de base et la gouvernance économique mondiale, avant que celles-ci ne soient négociées et adoptées par l'Assemblée générale ;

d) Institutionnaliser et approfondir la contribution de la CNUCED au Conseil économique et social. Le Conseil du commerce et du développement devrait envisager de proposer officiellement au Bureau du Conseil économique et social de donner la possibilité à la CNUCED de soulever régulièrement, dans le cadre du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, du forum STI, du forum politique de haut niveau et de la session annuelle du Conseil économique et social, les questions urgentes et pertinentes pour les travaux du Conseil économique et social qui sont abordées lors des réunions de la CNUCED, notamment dans le cadre des dialogues de Genève et des travaux du Conseil du commerce et du développement, ou de l'un quelconque de ses organes subsidiaires ;

e) Renforcer la visibilité des groupes intergouvernementaux d'experts. Les premières sessions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique et du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement ont abouti à la formulation de

recommandations concertées qui devraient être examinées par le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement en avril 2018 et par le forum politique de haut niveau en juillet 2018, à l'occasion desquels pourraient être proposés des thèmes à examiner plus avant à leurs prochaines sessions. Un débat consacré à la formulation d'observations sur les travaux des groupes intergouvernementaux d'experts devrait être inscrit à l'ordre du jour du forum du Conseil sur le suivi du financement du développement ;

f) Redéfinir et réorganiser les ordres du jour des commissions pour les rendre plus intéressants et pertinents. Le Conseil du commerce et du développement devrait veiller à ce que les commissions jouent mieux le rôle d'instances « d'examen des orientations ». La CNUCED pourrait avoir besoin de remanier les commissions existantes car celles-ci ne sont pas pleinement représentatives de ses travaux dans certains domaines. Il faudrait recenser les questions d'actualité sur lesquelles la CNUCED fait preuve d'une autorité largement reconnue et les intégrer dans les débats des commissions afin d'y faire participer des représentants de haut niveau. En outre, étant donné que la session annuelle du Conseil du commerce et du développement sera désormais axée sur un examen thématique de haut niveau, les commissions deviendront les principaux lieux de discussion des rapports phares et des autres produits des divisions. De même, un point de l'ordre du jour des commissions pourrait également être consacré aux questions de gestion ;

g) Renforcer la visibilité de la science, de la technologie et de l'innovation. Si la CNUCED est de facto le principal organisme des Nations Unies chargé de traiter les questions relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, en tant que secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, le mécanisme intergouvernemental ne s'intéresse guère à ces questions. Compte tenu de la place de plus en plus prépondérante que la technologie occupe dans les débats sur les orientations au niveau mondial et de l'importance qu'elle revêt dans le Maafikiano de Nairobi, le Conseil du commerce et du développement devrait envisager de nouveaux moyens d'aborder la science, la technologie et l'innovation, y compris dans la structure de ses commissions, et d'établir un lien plus étroit entre les travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement du Conseil économique et social et le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED ;

h) Systématiser l'appui aux relations Sud-Sud. La tenue d'une réunion de haut niveau à Genève avant la fin de 2018 devrait être envisagée dans le cadre du processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Un appui pourrait également être apporté à une session du Forum pour la coopération en matière de développement afin de présenter des résumés et des recommandations

qui porteraient notamment sur le financement du développement, sur la coopération Sud-Sud, sur la coopération triangulaire et sur la coopération technique ;

i) Établir des relations plus structurées avec le Groupe des Vingt et les organes analogues, en vue d'améliorer la collaboration entre l'ONU et les instances ayant un mandat connexe en matière de gouvernance économique mondiale. Il s'agirait, par exemple, de créer un groupe de travail technique au sein duquel les divisions rendraient régulièrement compte de leur appui au Groupe des Vingt. Le groupe de travail technique pourrait également examiner les contributions de fond de la CNUCED à divers domaines d'activité du Groupe des Vingt et lui donner des orientations à cet égard, ce qui aiderait à rendre plus cohérents les apports de la CNUCED, et inviter les États membres assurant la présidence du Groupe des Vingt à informer les États membres de la CNUCED des activités du Groupe.

38. Toutes les propositions énumérées ci-dessus serviraient de base à une participation accrue de la CNUCED à l'ensemble des organes intergouvernementaux concernés par le nouveau programme de développement. Le Conseil du commerce et du développement considérera ces propositions d'orientations stratégiques comme des moyens importants pour la CNUCED de s'acquitter de son mandat et d'appuyer tous les efforts visant à mobiliser des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.



VI. Réaligner la structure organisationnelle de la CNUCED

39. Comme indiqué dans les chapitres précédents, on demande de plus en plus à la CNUCED d'obtenir davantage de résultats tangibles, mais avec des ressources réduites et en diminution constante et, dans le même temps, de donner satisfaction aux pays qui sont de plus en plus nombreux à solliciter un appui à la mise en œuvre du nouveau programme de développement. Il est clair que la CNUCED ne peut poursuivre ses activités comme si de rien n'était si elle veut répondre aux fortes attentes des pays en développement.

40. La mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi exige de nouvelles méthodes de travail et de hiérarchisation des priorités. Pour « passer de la parole aux actes » dans une approche intégrée du commerce et du développement qui s'accompagne d'un appui directif intégré aux pays, la CNUCED doit inscrire la gestion et la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi dans une optique plus large qui soit axée sur les tâches et les résultats. Cela revient en fait à renforcer les synergies non seulement au sein de l'organisation mais aussi avec d'autres entités. Il faut également soutenir activement l'appropriation nationale de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. D'où la nécessité d'adapter les produits et services de la CNUCED à l'évolution de la dynamique de la coopération internationale, de trouver des mécanismes permettant de préserver les avantages des approches multilatérales et de faire preuve de davantage de souplesse pour faire face à l'incertitude.

41. Afin de renforcer la CNUCED en tant que principal organisme chargé du traitement intégré du commerce et du développement au sein du système des Nations Unies, comme il le lui est demandé au paragraphe 14 du Maafikiano de Nairobi, le secrétariat de la CNUCED réexaminera sa structure organisationnelle en prenant les mesures ci-après :

a) Réunir à nouveau un groupe de personnalités éminentes de la CNUCED. Rappelant les contributions des premier et deuxième groupes de personnalités éminentes qui se sont réunis respectivement en 2005 et 2011, le Secrétaire général de la CNUCED constituera un nouveau groupe de personnalités éminentes pour le conseiller sur les domaines d'activité qui pourraient être ceux de la CNUCED après la prochaine conférence quadriennale. Le Groupe de personnalités pourrait envisager :

i) D'examiner les propositions stratégiques de la CNUCED et de donner des orientations de haut niveau sur la manière de renforcer la CNUCED, conformément au Maafikiano de Nairobi et au Programme d'action d'Addis-Abeba ;

ii) De proposer une série de sujets persistants ou nouveaux que la CNUCED serait mieux à même d'aborder dans le cadre de la nouvelle orientation thématique du Conseil du commerce et du développement revitalisé, et que le Comité des publications de la CNUCED pourrait envisager de choisir comme thèmes des futurs rapports phares ;

b) De poursuivre l'institutionnalisation du passage d'une gestion par division à une gestion par tâche, conformément aux propositions de revitalisation du Conseil du commerce et du développement exposées ci-dessus. Pour commencer à renforcer la cohésion institutionnelle et l'approche intégrée, un certain nombre de mesures seront prises comme suit :

i) Encourager des méthodes de travail plus horizontales en prenant en compte la collaboration horizontale entre les divisions dans l'évaluation des

résultats des gestionnaires et les contrats de mission des directeurs des divisions. Fixer des objectifs appropriés pour la coopération interdivisions, notamment en ce qui concerne l'exécution des activités de coopération technique, et évaluer leur mise en œuvre au cours de la prochaine période à l'examen ;

ii) Le Comité des publications de la CNUCED et son groupe de travail élaboreront une série de directives régissant l'appui horizontal aux publications, qui portera notamment sur la manière dont les thèmes sont choisis, dont les calendriers de publication sont établis, dont les divers produits phares sont liés entre eux et dont ceux-ci pourraient être rattachés aux activités de coopération technique et aux besoins des pays ;

iii) Le Conseil des séminaires de recherche de la CNUCED organisera une série de séminaires thématiques axés sur des thèmes intersectoriels et horizontaux pertinents qui relèvent du mandat de la CNUCED afin de favoriser la communication interne et les échanges entre pairs ;

c) D'adopter un plan d'action à l'échelle de la CNUCED sur les questions de genre, conformément au rapport du Secrétaire général de l'ONU de juillet 2017 intitulé « Amélioration de la situation des femmes dans le système des Nations Unies »¹⁰. Il s'agira notamment d'étudier les moyens de continuer à intégrer une perspective de genre dans les travaux d'analyse et la coopération technique, conformément au paragraphe 55 bb) du Maafikiano de Nairobi, ainsi que de continuer à respecter les engagements pris dans le domaine des ressources humaines en faveur de l'égalité des sexes à l'embauche, comme indiqué dans le rapport susmentionné du Secrétaire général de l'ONU, en coordination avec le Bureau de la gestion des ressources humaines à New York ;

d) De créer un service de suivi et d'appui statistiques de la CNUCED chargé, en tant que structure statistique spécialisée à vocation intersectorielle, de faire bénéficier de ses services tous les sous-programmes de la CNUCED, conformément aux paragraphes 27, 38 g), 38 i), 38 o), 38 aa), 55 n), 55 u), 55 g), 76 a), 76 c), 76 c), 76 k), 100 a), 100 j), 100 l) et 100 o) du Maafikiano de Nairobi :

i) Cette entité horizontale fournira des services et un appui à toutes les divisions afin de regrouper les ressources statistiques, de renforcer les contrôles de qualité (comme l'a recommandé le Bureau des services de contrôle interne), d'accroître la cohérence, d'améliorer les capacités et de mieux aligner les travaux statistiques sur les priorités stratégiques de haut niveau ;

ii) Le Service de statistique de la CNUCED sera également chargé d'établir un nouveau rapport électronique à l'échelle de la CNUCED, intitulé « UNCTAD Sustainable Development Goals Monitor », qui s'inspirera de la publication

10. A/72/220.

quadriennale Development and Globalization Facts and Figures, mais qui sera publié chaque année en ligne. Le rapport portera essentiellement sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable dont la CNUCED est chargée du suivi, et examinera un thème prioritaire qui changera chaque année. Il pourra servir de base à une table ronde ministérielle annuelle que le Conseil du commerce et du développement consacrera, comme il est proposé au chapitre V, au suivi et à l'examen des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour la CNUCED, en tant que principal organisme du système des Nations Unies chargé du commerce et du développement et des questions interdépendantes du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable ;

e) D'examiner les effectifs existants à la lumière de l'appui nécessaire à la mise en œuvre des priorités de la CNUCED. La structure organisationnelle actuelle de la CNUCED est le reflet de la réalité opérationnelle qui prévalait avant les changements intervenus dans le contexte mondial du commerce et du développement, tel que défini par le Maafikiano de Nairobi. À la faveur de l'adaptation de sa structure à la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi, la CNUCED examinera en particulier les points ci-après :

i) Renforcement de l'appui à l'économie numérique et au commerce électronique, conformément au Maafikiano de Nairobi, dans lequel il est demandé à la CNUCED de consolider ses travaux sur les moyens d'accroître les gains pour le développement tirés de l'économie numérique et du commerce électronique, et il est décidé de créer le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, qui a été récemment mis en place ;

ii) Appui stratégique à l'Afrique, y compris aux sommets des dirigeants africains : la possibilité d'établir une présence permanente chargée d'apporter un appui fonctionnel à ces réunions périodiques devrait être envisagée, en étroite collaboration entre la Division pour l'Afrique, les pays les moins avancés et les programmes spéciaux de la CNUCED, le Bureau régional pour l'Afrique de la CNUCED et la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU ;

iii) Le renforcement de l'appui à la coopération Sud-Sud, conformément aux paragraphes 46, 55 h) et 100 l) du Maafikiano de Nairobi, l'importance croissante de la coopération Sud-Sud ainsi que le rôle potentiel et irremplaçable de la CNUCED au service des relations Sud-Sud laissent à penser que les compétences de la CNUCED devraient être réorientées en contribuant à l'action plus large que le système des Nations Unies mène en faveur de la coopération Sud-Sud. Cela est particulièrement important en prévision de la Conférence sur le Plan d'action de Buenos Aires + 40 qui doit se tenir en 2018, et compte tenu de l'appui plus systématique qui sera apporté à la coopération Sud-Sud par l'intermédiaire du mécanisme intergouvernemental, tel que décrit au chapitre V. Les compétences spécialisées de la CNUCED dans le domaine Sud-Sud seront évaluées

dans le cadre de l'examen à mi-parcours en vue de formuler de nouvelles recommandations sur le renforcement de la contribution de la CNUCED aux efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour appuyer la coopération Sud-Sud ;

f) Institutionnaliser l'appui aux partenariats stratégiques. Afin d'assurer la poursuite opportune et cohérente des efforts visant à promouvoir des approches plus approfondies et plus systématiques des partenariats, comme il est indiqué au chapitre IV, la fonction du Service de coopération technique de la CNUCED sera remaniée pour gérer les relations de la CNUCED avec ses partenaires extérieurs et d'autres entités des Nations Unies et appuyer une action rapide sur le terrain ;

g) Élaborer des principes de diffusion des connaissances et un plan de développement du savoir à l'échelle de la CNUCED. Conformément au paragraphe 100 m) du Maafikiano de Nairobi, élaborer un plan d'action pour développer et mieux coordonner les mécanismes horizontaux disparates de mise en valeur et de diffusion des connaissances dans l'ensemble de la CNUCED, en vue de tirer parti des meilleures pratiques issues des divers mécanismes internes tels que les cours au titre du paragraphe 166, Train for Trade et l'Institut virtuel, et de les intégrer dans toutes les activités de diffusion des connaissances de la CNUCED ;

h) Élaborer un nouveau plan stratégique de communication de la CNUCED. Pour faire en sorte qu'à la faveur du renforcement et de la réorientation de son rôle, la CNUCED ait une influence maximale sur ses partenaires extérieurs et éclaire dûment les débats en cours sur le développement, la Secrétaire générale adjointe, avec l'appui du Chef de la Section de la communication, de l'information et des relations publiques, dirigera un processus visant à réévaluer la stratégie de communication actuelle de la CNUCED¹¹ et à la redéfinir en fonction de l'évolution du contexte. La Secrétaire générale adjointe soumettra une proposition à cet effet au Secrétaire général ;

i) Accroître le taux d'exécution des programmes. Conformément à l'alinéa d) du paragraphe 14 du Maafikiano de Nairobi, la CNUCED créera une équipe de direction permanente appuyée par un groupe de travail de la gestion et chargée d'élaborer des propositions qui lui permettront de mener à bien son action dans la limite des ressources disponibles et d'exercer sa capacité de réaction rapide avec la plus grande souplesse et agilité possible, à savoir :

i) Rationaliser et alléger les formalités administratives, telles que la gestion des ressources humaines, les achats, etc. ;

ii) Se conformer strictement aux principes de la gestion axée sur les résultats, en particulier dans les activités de coopération technique ;

iii) Faire rapport au besoin dans le cadre de séances d'information informelles.

11. A/72/220.



ANNEXE

Domaines d'activité renforcés ou nouveaux inscrits dans le Maafikiano de Nairobi

Domaines d'activité renforcés ou nouveaux inscrits dans le Maafikiano de Nairobi*

Domaines d'activité renforcés ou nouveaux	Paragraphe(s) du Maafikiano de Nairobi	Principales étapes juillet 2016-novembre 2017 (à titre indicatif)
a) « Renforcer » l'accent sur les pays les moins avancés, y compris en ce qui concerne les activités de coopération technique et le dialogue sur les politiques avec les décideurs de ces pays	10 a), 76 d), 76 g)	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au Comité des politiques de développement du Conseil économique et social au sujet du reclassement • Demande du Conseil des chefs de secrétariat visant à se concerter avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement concernant l'appui du système des Nations Unies à l'investissement dans les pays les moins avancés • Appui à la mise en service de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés • Lancement des études de l'état de préparation au commerce électronique des pays les moins avancés • Appui aux négociations portant sur un accord de libre-échange continental en Afrique • Appui au groupe des pays les moins avancés à l'Organisation mondiale du commerce et à trois pays les moins avancés dans le cadre de leur accession à cette organisation
b) « Renforcer » les relations avec les gouvernements, les organisations de la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé	14 c)	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement avec la Alibaba Business School de l'initiative eFounders consistant en un projet pilote de formation de 200 jeunes entrepreneurs en Afrique • Réception de demandes portant sur l'organisation de réunions d'information de haut niveau

* Voir la note de bas de page 7 de la première partie.

Domaines d'activité renforcés ou nouveaux	Paragraphe(s) du Maafikiano de Nairobi	Principales étapes juillet 2016-novembre 2017 (à titre indicatif)
c) « Renforcer » la coopération sur les mesures non tarifaires avec les partenaires compétents	38 e)	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la semaine des mesures non tarifaires en septembre 2017 • Conclusion avec l'Organisation mondiale du commerce et le Centre du commerce international d'un nouveau partenariat visant à mettre en place un service d'assistance aux petites et moyennes entreprises utilisant des données sur les mesures non tarifaires • Révision et mise à jour de la classification internationale des mesures non tarifaires par un groupe interinstitutions d'ici à fin décembre 2017
d) Promouvoir des politiques axées sur des emprunts et des prêts souverains responsables	38 h)	<ul style="list-style-type: none"> • Supervision de l'application des Principes visant à promouvoir des pratiques responsables pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains dans cinq pays • Appui au processus de suivi du financement du développement, y compris à l'établissement du rapport de l'équipe spéciale interinstitutions et au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement • Tenue de la Conférence internationale sur la gestion de la dette en 2017
e) « Renforcer » le programme de travail sur la science et la technologie, notamment les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	38 v)	<ul style="list-style-type: none"> • Coorganisation des travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la science, la technologie et l'innovation pour la période 2017/18 • Coorganisation du Mécanisme de facilitation des technologies du forum STI • Lancement de la révision de la méthode d'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation • Réalisation de deux examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation et lancement d'un nouvel examen de ce type

Domaines d'activité renforcés ou nouveaux	Paragraphe(s) du Maafikiano de Nairobi	Principales étapes juillet 2016-novembre 2017 (à titre indicatif)
f) Poursuivre les travaux sur les liens, l'interdépendance, l'intégration et l'interaction entre les domaines d'action dans les stratégies nationales de développement	38 w), 55 a), 55 c), 76 v)	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec le Development Centre concernant les examens des politiques de transformation productive de l'Organisation de coopération et de développement économiques, y compris un projet pilote en Chili • Lancement du projet sur le développement industriel en Afrique australe, qui est financé par le Compte pour le développement • Collaboration avec l'Organisation internationale du Travail sur les politiques de l'emploi et les politiques macroéconomiques
g) Aider les pays les moins avancés à tirer parti des mécanismes d'admission en franchise de droits et sans contingent et des règles d'origine préférentielles	38 s)	<ul style="list-style-type: none"> • Prestation de services consultatifs au groupe des pays les moins avancés à l'Organisation mondiale du commerce et à chacun des pays les moins avancés
h) Accroître la contribution des envois de fonds des migrants au développement	55 cc)	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement en mai 2018 du Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique, consacré à la migration et à la transformation structurelle en Afrique • Tenue prévue de séminaires, d'ateliers et de réunions parallèles en préparation du sommet sur la migration organisé dans le cadre de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale
i) « Continuer de contribuer » à la conception d'indicateurs transparents des progrès accomplis en matière de développement durable, et autres travaux sur les statistiques et la mesure de la contribution des politiques	55 gg), 38 i), 38 aa), 76 a), 76 c), 76 k), 100 j)	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'un projet visant à mesurer les flux financiers illicites, qui est financé par le Compte pour le développement • Lancement d'indicateurs de vulnérabilité financière • Tenue d'un atelier de renforcement des capacités sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable en République-Unie de Tanzanie • Démarrage de travaux sur l'évaluation des capacités productives

Domaines d'activité renforcés ou nouveaux	Paragraphe(s) du Maafikiano de Nairobi	Principales étapes juillet 2016-novembre 2017 (à titre indicatif)
j) « Resserrer » la coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit	55 j)	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au lancement du couloir de transit Djibouti-Éthiopie • Appui au lancement de la stratégie de transport écologique des marchandises de l'Autorité de coordination du transport et du transit du Corridor nord. Appui à la première stratégie de transport écologique des marchandises adoptée en Afrique
k) « Renforcer » les travaux sur le commerce des services, y compris sur les données, les statistiques et l'analyse	55 n)	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de trois examens nationaux ou régionaux de la politique des services ou des cadres directifs relatifs au commerce, y compris les services • Début de collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique sur la politique relative au commerce des services en Afrique • Renforcement des capacités en matière de statistiques sur le commerce des services
l) Soutenir les initiatives en faveur d'investissements responsables et les normes pour la publication d'informations sur la durabilité	55 p), 76 n)	<ul style="list-style-type: none"> • Parution de publications et tenue d'ateliers sur l'Initiative des bourses pour un investissement durable • Parution de publications et tenue d'ateliers sur les Principes pour un investissement agricole responsable qui respecte les droits, les moyens d'existence et les ressources, et début de travaux sur le terrain au Malawi, au Nigéria, au Sénégal et en Ouganda • Prestation de services consultatifs, élaboration de notes thématiques et choix d'indicateurs relatifs à la publication par les entreprises d'informations sur la durabilité • Appui aux pays les moins avancés qui élaborent des normes privées sur la durabilité pour promouvoir les exportations de produits biologiques

Domaines d'activité renforcés ou nouveaux	Paragraphe(s) du Maafikiano de Nairobi	Principales étapes juillet 2016-novembre 2017 (à titre indicatif)
m) Élaborer une nouvelle génération de stratégies de promotion et de facilitation de l'investissement	55 q)	<ul style="list-style-type: none"> • Parution de publications, élaboration de notes thématiques et tenue d'ateliers sur la promotion et la facilitation de l'investissement à l'appui des objectifs de développement durable • Tenue de séminaires régionaux sur la promotion de projets finançables sur les objectifs de développement durable • Exécution d'activités sur l'investissement étranger direct vert
n) « Renforcer » les travaux sur la manière d'accroître les gains pour le développement tirés de l'économie numérique et du commerce électronique	55 u)	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la semaine du commerce électronique en 2017 • Lancement du portail eTrade for All • Tenue de la première session du Groupe intergouvernemental d'experts en octobre 2017 • Achèvement de l'examen de la stratégie de l'Égypte dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ; poursuite de l'examen de la stratégie d'Oman et du Rwanda • Élaboration d'un nouveau programme d'évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique des pays les moins avancés • Parution du Rapport 2017 sur l'économie de l'information, consacré à l'économie numérique et au commerce électronique • Parution du World Investment Report 2017, dont un chapitre porte sur l'investissement dans l'économie numérique • Parution du Rapport sur le commerce et le développement 2017, dont un chapitre traite de l'automatisation et des stratégies de développement

Domaines d'activité renforcés ou nouveaux	Paragraphe(s) du Maafikiano de Nairobi	Principales étapes juillet 2016-novembre 2017 (à titre indicatif)
o) « Renforcer » l'appui aux réformes de la facilitation des échanges menées par les pays en développement	55 x)	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement en janvier 2017 du forum international des comités nationaux de facilitation des échanges • Appui à 20 comités nationaux de facilitation des échanges • Appui aux efforts régionaux de facilitation du commerce
p) Élaborer des stratégies et des politiques visant à accroître la contribution des investissements à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en s'appuyant sur le Forum mondial de l'investissement	55 y), 100 c)	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue en octobre 2017 de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable, qui a abordé en particulier la phase 2 de la réforme des accords internationaux d'investissement • Préparation du Forum sur l'investissement que la CNUCED organisera en octobre 2018
q) « Renforcer » les travaux sur les liens entre l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles, et le commerce et le développement	55 bb)	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la boîte à outils sur le commerce et le genre • Poursuite en 2016 et 2017 de la diffusion des cours généraux en ligne sur le commerce et le genre • Lancement du premier cours régional en ligne sur le commerce et le genre destiné au Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe • Lancement d'un projet sur la participation des femmes au commerce transfrontalier au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie
r) « Renforcer » le programme d'assistance au peuple palestinien	55 dd)	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un rapport à l'Assemblée générale sur le coût économique de l'occupation • Élaboration d'une étude sur le déficit de ressources dans le Territoire palestinien occupé • Élaboration du rapport annuel sur l'assistance au peuple palestinien

Domaines d'activité renforcés ou nouveaux	Paragraphe(s) du Maafikiano de Nairobi	Principales étapes juillet 2016-novembre 2017 (à titre indicatif)
s) « Intensifier » les travaux sur les services d'infrastructure	76 t)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de 70 projets relatifs au Système douanier automatisé • Lancement des outils et instruments de la CNUCED sur le transport durable de marchandises • Lancement des profils maritimes de pays
t) Organiser des réunions d'information sur le commerce et le développement au niveau ministériel	100 m)	<ul style="list-style-type: none"> • Réception de demandes portant sur l'organisation de réunions d'information de haut niveau
u) Rendre opérationnel le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	100 r), 100 s)	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du mandat du Groupe intergouvernemental d'experts • Tenue de la première session du Groupe intergouvernemental d'experts du 4 au 6 octobre 2017 • Adoption de recommandations concertées soumises à l'examen du Conseil du commerce et du développement
v) Rendre opérationnel le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	100 r), 100 s)	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du mandat du Groupe intergouvernemental d'experts • Tenue de la première session du Groupe intergouvernemental d'experts du 8 au 10 novembre 2017 • Adoption de recommandations concertées soumises à l'examen du Conseil du commerce et du développement

Domaines d'activité renforcés ou nouveaux	Paragraphe(s) du Maafikiano de Nairobi	Principales étapes juillet 2016-novembre 2017 (à titre indicatif)
w) Avancer sur la voie de l'objectif de développement durable 14	100 t)	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue du Forum sur les océans à Genève en mars 2017 • Appui à la Conférence sur les océans organisée à New York en juin 2017 (cinq réunions parallèles) • Conclusion d'un accord visant à accroître l'appui apporté, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, sur les aspects commerciaux de l'objectif de développement durable 14 • Poursuite de l'appui apporté en vue de faciliter l'adoption d'un texte sur les subventions à la pêche à la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce • Démarrage du projet sur l'économie maritime et les stratégies commerciales, qui est financé par le Compte pour le développement de l'ONU • Publication d'un rapport sur les mesures non tarifaires qui touchent le commerce de poisson

<http://unctad.org>

Rejoignez-nous

 @UNCTAD

 unctad.org/facebook

 unctad.org/youtube

 unctad.org/flickr

 unctad.org/linkedin

